



VILLE DE MAÎCHE
25120

Compte-rendu de la séance
du Conseil Municipal
du 22 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux du mois de janvier les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le 16 janvier par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire,

Monsieur Constant Cuche, Mesdames Emilie Prieur, Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Chantal Ferraroli, Adjointes.

Messieurs Alain Bertin, Hervé Loichot, Madame Arnaud Séverine (qui arrive en séance au point 5), Madame Karine Tirole, Messieurs Mathieu Jarlaud, Stéphane Barthoulot, Madame Florie Barthoulot, Messieurs Jérémy Chopard, Denis Monnet, Jean-Jacques Frésard, Judicaël Millot, Mesdames Muriel Plessix, Céline Barthoulot, Messieurs Denis Simonin, Eric Guignard (qui arrive en séance au point 3), Lilian Boillon, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés

Madame Patricia Kitabi qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche,

Monsieur Renaud Damien qui donne procuration à Madame Emilie Prieur,

Monsieur Guillaume Nicod,

Madame Sylvianne Vuillemin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli,

Monsieur Serge Louis qui donne procuration à Monsieur Denis Simonin.

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Alain Bertin secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- QC : Centre de Loisirs sans Hébergement - CAF du Doubs - Modification Aide au Temps Libre.

Le Conseil Municipal autorise l'inscription de cette complémentaire.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2017
 - 2 Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal
 - 3 Commissions Municipales - Participation de Monsieur Jean-Jacques Frésard
 - 4 Vote des autorisations de programme et crédits paiement
 - 5 Personnel - Création de poste
 - 6 Bibliothèque Municipale Louis Pergaud - Autorisation de désherbage
- QC : Centre de Loisirs sans Hébergement - CAF du Doubs - Modification Aide au Temps Libre
- 7 Affaires diverses

En préambule Monsieur le Maire présente ses vœux aux Conseillers Municipaux.

AFFAIRES GENERALES

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal a été destinataire du compte-rendu de sa séance du 18 décembre 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce compte-rendu.

2 DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du 18 décembre 2017 dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n° 2014.38 :

- 2017.83 - Assurances - Encaissement remboursement Groupama Grand-Est - Sinistre sur borne rue Sainte-Anne
- 2017.84 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 12 rue des Genévriers
- 2018.01 - Assurances - Encaissement remboursement Groupama Grand Est - Sinistre sur borne rue Sainte-Anne
- 2018.02 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 12 rue de Vienne
- 2018.03 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 9 rue de Berlin
- 2018.04 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 19 rue de Saint-Hippolyte

3 COMMISSIONS MUNICIPALES - PARTICIPATION DE M. JEAN-JACQUES FRÉSARD

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Madame Damienne Bisoffi, Monsieur Jean-Jacques Frésard a été installé en tant que Conseiller Municipal.

Lors de la séance du 25 septembre 2017, le Conseil Municipal a été amené à voter sur la composition des commissions municipales, Monsieur Jean-Jacques Frésard étant absent lors de cette séance, il n'a pas pu s'inscrire en séance dans lesdites commissions.

Monsieur Jean-Jacques Frésard souhaite intégrer les commissions :

- Vie économique et tourisme, animations,
- Urbanisme

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte que Monsieur Jean-Jacques Frésard intègre ces deux commissions municipales.

20h10 - Arrivée en séance de Monsieur Eric Guignard

FINANCES

4 VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que conformément à l'article L.211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure des AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant des Autorisations de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure AP/CP concernent l'acquisition de biens meubles et immeubles et les travaux en cours à caractère pluriannuel.

Les dépenses seront équilibrées par les recettes suivantes :

- FCTVA,
- Subvention,
- Autofinancement,
- Emprunt.

Certains projets communaux sont réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

Il convient d'ouvrir, par délibération de l'Assemblée, les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP) liés à ces opérations.

En l'occurrence, pour les années 2018 et suivantes, une Autorisation de Programme est proposée pour gérer les crédits sur le programme 210 « Construction d'un nouveau groupe scolaire ». Cette nouvelle Autorisation de Programme portera le numéro 5-210 (quatre AP ayant déjà été ouvertes depuis 2010).

Dans l'attente du montant définitif de l'opération et considérant les crédits extrapolés lors du PPI des Orientations budgétaires 2017, il est proposé d'ouvrir pour cette opération 5-210 les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement suivants :

	N° AP	4-210
	OBJET DE L'AP	Construction d'un nouveau groupe scolaire
Autorisation de programme	AP antérieure	- €
	Complément d'AP	7 693 000,00 €
	AP totale à ce jour	7 693 000,00 €
Crédits de paiement	CP antérieur	- €
	CP 2018	1 000 000,00 €
	CP 2019	2 000 000,00 €
	CP 2020	2 000 000,00 €
	CP 2021	2 693 000,00 €
	Total des cp	7 693 000,00 €

Les reports de crédits de paiement non utilisés se feront automatiquement d'une année sur l'autre. Toute autre modification de ces tableaux se fera par délibération de l'Assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure d'AP/CP relative à la construction du nouveau groupe scolaire.

RESSOURCES HUMAINES

5 PERSONNEL - CREATION DE POSTE

Monsieur Constant Cuche indique au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2018, il a été procédé au remplacement de l'agent responsable du gymnase municipal par un membre du service technique contractuel sur la base de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

20h13 - Arrivée en séance de Madame Séverine Arnaud.

Ce remplacement intervient dans le cadre du projet de mobilité interne de l'agent titulaire qui suit plusieurs stages de longue durée au sein du multi-accueil municipal et du centre d'animation de la ville de Maîche, dans le but d'obtenir le CAP Petite-Enfance.

Si ce projet se concrétise, et considérant les besoins en personnel estimé durant l'année 2018 au sein du multi-accueil, il convient de prévoir la pérennisation de la mission aujourd'hui assurée par l'agent contractuel et, par conséquent, de créer le poste correspondant.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial permanent à temps complet à compter du 1^{er} avril 2018.

Madame Chantal Ferraroli demande si l'agent assurant actuellement le remplacement au gymnase sera remplacé aux Services Techniques s'il obtient le poste définitif. Monsieur le Maire répond qu'il est prévu qu'il soit remplacé.

A la question de Monsieur Judicaël Millot, Monsieur le Maire répond que si l'agent contractuel obtient le poste, il prendra l'appartement de fonction situé à côté du gymnase.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la création de poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} avril 2018.

SPORTS - CULTURE - VIE ASSOCIATIVE

6 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE LOUIS PERGAUD - AUTORISATION DESHERBAGE

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, la bibliothèque municipale doit procéder à un désherbage des collections en éliminant d'une part les ouvrages abîmés, défraîchis ou obsolètes, et d'autre part les ouvrages délaissés par les lecteurs. Cette opération permet de libérer des mètres linéaires afin de pouvoir ranger les nouveautés tout en gardant une cohérence dans le classement des collections.

Elle sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour procéder au désherbage de :

- 188 Livres adultes
- 30 livres jeunesse
- 9 périodiques jeunesse
- 1 vidéo jeunesse

Total des documents : 228

Ces documents seront déclassés et mis à disposition des lecteurs dans les boîtes à livres situées à l'entrée de la bibliothèque et du Pôle Famille, lesquelles devraient être complétées par une boîte à livres en Mairie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le désherbage des documents sus mentionnés.

**QC - CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - CAF DU DOUBS -
MODIFICATION AIDE AUTEPS LIBRE**

Madame Véronique Salvi informe l'assemblée que la CAF du Doubs attribue aux familles allocataires dont le quotient familial est inférieur ou égal à une somme fixée en Conseil d'Administration, une aide d'un montant de 0,50€ de l'heure à titre de participation aux dépenses engagées pour leurs enfants fréquentant les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

La Commune questionne le fichier allocataires de la CAF et réalise l'inscription des enfants en temps réel en appliquant la tarification qui correspond au Quotient Familial (QF) de la famille. La commune perçoit ensuite de la CAF la somme globale correspondant au montant de l'ATL. Ce QF qui était de 775 € passe à 800 € à compter de janvier 2018.

Il appartient au Conseil Municipal d'intégrer ces éléments dans la tarification des centres de loisirs qui se déroulent pendant les vacances scolaires en apportant les modifications suivantes :

Accueil de vacances au centre d'animation - Inscription à la semaine Pour l'accueil de 9h à 12h - 13h30 à 17h			
	QF < 779 QF <= 800	780 < QF < 1200 800 < QF < 1200	QF > 1200
Tarif Enfants de Maîche	40 €	50 €	60 €
Tarif appliqué à un enfant inscrit sans repas et bénéficiant des bons ATL (6 h 30 de garde)	23.75 €		
Tarif appliqué à un enfant prenant un repas et bénéficiant des bons ATL (8h de garde)	20 €		
Tarif Enfants hors Maîche	50 €	60 €	70 €
Tarif appliqué à un enfant inscrit sans repas et bénéficiant des bons ATL (6 h 30 de garde)	33.75 €		
Tarif appliqué à un enfant prenant un repas et bénéficiant des bons ATL (8h de garde)	30 €		

Accueil vacances au centre d'animation - Inscription à la semaine				
Tarif Maîche				
	QF<800 QF <= 800	800 <= QF < 1200 800 < QF < 1200	1200<=QF<1600	1600<=QF
Arrivée de 7h à 8h	14€	18€	22€	26€
	Tarif avec bons ATL 9€			
Arrivée de 8h à 9h	7€	9€	11€	13€
	Tarif avec bons ATL 4.5€			
Départ de 17h à 18h	7€	9€	11€	13€
	Tarif avec bons ATL 4.5€			
Tarif Hors Maîche				
	QF<800 QF <= 800	800 <= QF < 1200 800 < QF < 1200	1200<=QF<1600	1600<=QF
Arrivée de 7h à 8h	19€	23€	27€	31€
	Tarif avec bons ATL 14€			
Arrivée de 8h à 9h	9.5€	11.5€	13.5€	15.5€
	Tarif avec bons ATL 7€			
Départ de 17h à 18h	9.5€	11.5€	13.5€	15.5€
	Tarif avec bons ATL 7€			

Après avoir demandé des précisions, le Conseil Municipal, à l'unanimité a :

- **APPROUVÉ** ces correctifs dans la tarification qui s'appliquera dès le centre de loisirs de février 2018, étant entendu que cette tarification pourra éventuellement évoluer en cours d'année puisque tous les tarifs municipaux seront examinés lors de la préparation budgétaire,
- **CONFIRMÉ** la réduction de 20 €/semaine à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille inscrit sur la même période de centre de loisirs
- **PRIS NOTE** qu'à ces tarifs s'ajoute le prix du repas du midi qui est fixé à 4.75 € par enfant,
- **CONFIRMÉ** toutes les modalités de fonctionnement du centre de loisirs telles qu'elles figurent dans les délibérations 2015.156 du 14 décembre 2015, 2016.09 du 25 janvier 2016
- **AUTORISÉ** en conséquence Monsieur le Maire à modifier le règlement du service.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les bureaux de vote de la commune dépassent depuis plusieurs années, le seuil du nombre d'électeurs fixés par bureau de vote. En effet, le bon déroulement des opérations électorales impose de ne pas excéder 800 à 1000 électeurs inscrits par bureau. Or, en l'état actuel les bureaux de vote comptent respectivement 1343 et 1516 électeurs. Afin de remédier à cet état de fait et sur les conseils des services préfectoraux, il a été créé un troisième bureau de vote par arrêté préfectoral du 31 août 2017 et qui prendra effet dès le 1^{er} mars 2018.

Les bureaux seront répartis de la manière suivante :

- BU1 : électeurs dont le nom patronymique a pour initiale les lettres A à D incluses,
- BU2 : électeurs dont le nom patronymique a pour initiale les lettres E à M incluses,
- BU3 : électeurs dont le nom patronymique a pour initiale les lettres N à Z incluses.

Les bureaux 1 et 2 seront maintenus en salle Ducreux, le bureau 3 sera organisé en salle Décrind.

Agenda :

- Vendredi 26 janvier à 19H00 - Cérémonie des vœux de la CCPM
Salle de l'Union

- Lundi 29 janvier à 18h30 - Remise des Dons Crazy Pink Run
Salle du Conseil Municipal

Prochains Conseils Municipaux

- Lundi 26 février
- Lundi 26 mars

Madame Murielle Plessix rappelle que l'assemblée générale du comité de jumelage aura lieu samedi 27 janvier à 16h00. Un rendez-vous devra être organisé rapidement en mairie pour établir le programme et le budget du 40^{ème} anniversaire du Comité de Jumelage.

Madame Véronique Salvi précise que le rendez-vous des aidants continue de se dérouler une fois par mois. De plus, actuellement et jusqu'au 26 février, une exposition sur les dragons a lieu à la Bibliothèque Municipale.

Madame Emilie Prieur annonce que la commune lance un concours photo du 22 janvier au 15 juin sur le thème « Mon Maïche à moi ». Les meilleurs clichés seront exposés à la Bibliothèque durant l'été.

La séance est levée à 20h40

.=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-